

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 DÉCEMBRE 2021

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien

Excusés : Mrs VIENNET Julien, PEREIRA Stéphane et Mme LEFORT Dominique (procuration à Aurélie CHARDON)

Absent :

Convocation du 17/12/2021

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 26 Novembre 2021
- Aménagement route départementale - résultat appel offres
- Budget résultat budgets 2021  
Présentation non-valeurs
- Clôture régie
- Affaires diverses

#### 1 - Approbation Compte-Rendu du 26 novembre 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2 - Aménagement Route départementale - résultat appel d'offres

Monsieur le Maire présente les 3 offres reçues (Roger-Martin, Bonnefoy et Colas) et les critères de sélection (prix et note technique).

Après analyse, le cabinet d'études a rendu le tableau de résultat d'appel d'offres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise Colas pour un montant de 349 548,40 € HT.

A ce stade, la commune ne connaît pas la date d'intervention de l'entreprise.

#### 3 - Budgets

Monsieur le Maire fait un point sur les résultats budgétaires 2021.

Admission en non-valeurs : le Conseil valide les montants des sommes dues par le Bistrot de Malpas, suite à liquidation judiciaire et accepte de les annuler (1 663.32 € dans le budget communal et 2.38 € dans le budget Eau). Cette somme correspond à des loyers facturés alors que la gestionnaire avait déjà quitté les locaux (novembre et décembre 2018).

#### 4 - Clôture de régie

Après concertation avec la trésorerie et suite aux évolutions de dépôts d'espèces, la commune décide de clôturer la régie de recettes. Les dépôts d'espèces ne pourront plus se faire en mairie. Le paiement de la location de la salle devra se faire uniquement par chèque.

#### 8 - Affaires diverses

- Demande de l'association Semons l'Espoir pour une participation financière des communes, à hauteur de 0.20 € / habitant, pour l'extension de la maison des familles (12 chambres supplémentaires). Le Conseil décide d'allouer la somme de 300 € pour ce projet, soit 1 € / habitant.

- Adhésion au groupement d'achat pour la maintenance des chaudières (mairie et restaurant) : le Conseil décide de ne pas renouveler le contrat de maintenance.

La société est intervenue pour une panne sur la chaudière du restaurant le 12 novembre 2021. Cette panne était due à une fermeture de vanne et incombe au locataire. Le Conseil décide de refacturer cette somme (428.40 € TTC) au Relais de Malpas.

- Vœux du Maire : En attente de l'évolution des restrictions sanitaires.

Séance levée à 19 h 50

Malpas, le 24 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Bernard THERY

